NOUVEAU PARIS POPULAIRE

Conseil de Paris du 19, 20 mai 2026

Amendement du Nouveau Paris Populaire sur le vœu Paris Apaisé VNR 54 – relatif à la mission de préfiguration d'un centre des expressions artistiques et culturelles LGBTQIA+ à Paris

Signataires :
Sophie de La Rochefoucauld

Ajouter un attendu 2 à la suite de l'attendu 1, ainsi rédigé :

« Cette mission de préfiguration devra être conduite en concertation avec les associations LGBTQIA+ parisiennes, dans leur diversité, en veillant à la représentation des différentes communautés concernées — notamment lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et queer — ainsi qu'à la pluralité des approches associatives, culturelles et militantes. »

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à garantir que la mission de préfiguration du futur centre des expressions artistiques et culturelles LGBTQIA+ soit menée dans un cadre réellement pluraliste et représentatif de la diversité des communautés concernées.

Les histoires, cultures, mémoires et engagement des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer, et de toutes les autres communautés qui se reconnaissent dans cet acronyme, ne se recouvrent pas toujours et méritent d'être pleinement prises en compte dans l'élaboration de ce projet de centre d'expressions artistiques et culturelles.

Il apparaît donc nécessaire que la concertation associe une diversité d'associations, et de collectifs et afin d'éviter l'invisibilisation de certaines luttes et de certaines communautés historiquement marginalisées, notamment les personnes trans, queer, les travailleur·ses du sexe ou encore les personnes à l'intersection de plusieurs discriminations.

Cette diversité de représentation constitue une condition essentielle pour construire un équipement culturel inclusif, fidèle à la pluralité des Parisiennes et des Parisiens, de leurs mémoires et de leurs expressions artistiques.